

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
18 avril 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 avril 2017, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Les États-Unis d'Amérique ont assuré la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2015. Un récapitulatif des travaux que ce dernier a menés a été établi par la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Nikki Haley



## **Annexe à la lettre datée du 18 avril 2017 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique (décembre 2015)**

#### **Introduction**

En décembre 2015, sous la présidence des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions et publié trois déclarations ainsi que 6 communiqués de presse. Le Conseil a tenu 32 séances, dont 16 réunions publiques d'information, 12 consultations à huis clos, 2 séances privées avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et 2 débats publics portant sur les tribunaux internationaux et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

#### **Afrique**

##### **Burundi**

Le 11 décembre, lors de consultations urgentes sur le Burundi menées au titre des questions diverses, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général sur la prévention des conflits, Jamal Benomar, sur la récente escalade de la violence dans le pays, suite à des attaques coordonnées lancées le jour même contre des bases militaires par des assaillants non identifiés. Le Conseiller spécial a précisé que, selon des sources gouvernementales, 12 assaillants avaient été tués et 20 autres arrêtés, et que cinq soldats avaient été tués par des militants non identifiés. Le Gouvernement a riposté en procédant à des perquisitions systématiques dans les quartiers d'opposition, ce qui a engendré un « cercle vicieux de la violence » à la fois imprévisible et dangereux. Le Conseiller spécial a souligné que la crise était encore réversible et demeurerait principalement politique, même si elle avait une forte connotation ethnique. Il a réitéré ses inquiétudes quant au fait que le dialogue ne progressait pas et a décrit les récentes discussions entre le Burundi et l'Union européenne, engagées au titre de l'article 96 de son accord d'assistance, comme n'étant « pas encourageantes ». Il a mis en garde contre le fait qu'une réduction de l'assistance de l'Union européenne pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'économie du Burundi.

Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance de la poursuite du dialogue et de l'engagement de la communauté internationale, et ils ont été nombreux à critiquer la lenteur avec laquelle l'ONU réagissait à la situation. Le Conseiller spécial a répondu que le travail de planification des interventions d'urgence était « complexe », étant donné que la Force africaine en attente n'était pas opérationnelle, mais était simplement une « idée ». Certains membres ont également appelé à renforcer la participation de l'Union africaine et ont insisté pour que des interventions d'urgence soient mises en place immédiatement, tandis que d'autres ont affirmé que la situation s'était apaisée. Le Conseil a convenu que la Présidente du Conseil de sécurité, Samantha Power, s'enquerrait auprès du Représentant permanent de l'Ouganda de l'état d'avancement du dialogue et organiserait une réunion avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques en vue d'examiner les progrès accomplis en matière de planification des interventions d'urgence.

Le 16 décembre, lors d'une consultation du Conseil de sécurité menée au titre des questions diverses, l'Ambassadrice Power a rendu compte de sa conversation du 14 décembre avec le Représentant permanent de l'Ouganda, Richard Nduhura : selon ce dernier, les autorités burundaises avaient prévu d'envoyer un émissaire à Kampala le 17 ou le 18 décembre, pour y rencontrer le Président Yoweri Museveni, et espéraient une reprise des pourparlers d'ici le 28 décembre. M<sup>me</sup> Power a également dit que le Ministre de la défense de l'Ouganda, Crispus Kiyonga, s'était déclaré très déterminé mais qu'il avait besoin de fonds supplémentaires. Elle a précisé que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, avait expliqué que la planification des interventions d'urgence du Département des opérations de maintien de la paix, prévue par le mandat de la résolution 2248 (2015) du Conseil de sécurité, avait été entravée par l'absence des paramètres nécessaires à sa mise en place, et ralentie par le travail indispensable de coordination avec la médiation conduite par le Département des affaires politiques. La plupart des membres du Conseil ont réaffirmé l'importance des interventions d'urgence, même si certains ont rappelé que le Conseil devrait d'abord déterminer si une quelconque menace pour la paix et la sécurité internationales justifiait de planifier une opération. Certains membres ont exhorté à continuer de faire pression sur l'Ouganda et le Burundi afin qu'ils respectent leur engagement à relancer le dialogue. Il a été convenu que la Présidente, agissant au nom du Conseil, demanderait au Département des opérations de maintien de la paix de définir les scénarios possibles, formulerait les plans d'intervention d'urgence correspondant à chacun d'eux et les présenterait immédiatement au Conseil.

Le 19 décembre, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il a réaffirmé sa préoccupation concernant l'escalade constante de la violence au Burundi, rappelé l'adoption de la résolution du Conseil des droits de l'homme condamnant les violations des droits de l'homme au Burundi par tous les acteurs, accueilli avec satisfaction la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue le 17 décembre, lancé un appel urgent à l'accélération de la médiation conduite par le Président Museveni, noté avec intérêt la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'autoriser le déploiement d'une Mission africaine de prévention et de protection au Burundi et rappelé que l'ONU devait impérativement disposer d'une planification des interventions d'urgence.

### **République centrafricaine**

Le 14 décembre, lors de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Représentant spécial du Secrétaire général, Parfait Onanga-Anyanga, sur la situation en République centrafricaine. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que la récente flambée de violence était la preuve que les auteurs de troubles continuaient de saper la transition et a souligné l'importance de prendre des mesures contre ceux qui cherchaient à déstabiliser la République centrafricaine. Il a également averti que l'armée centrafricaine pouvait jouer un rôle déstabilisateur et était considérée par beaucoup comme une cause de la crise. Pour ces raisons, le Secrétaire général adjoint s'est dit préoccupé par les appels au réarmement des forces militaires, dont il jugeait qu'il devait s'accompagner d'une réforme du secteur de la sécurité. Le Représentant spécial a indiqué que 70 % des bureaux de vote étaient ouverts et que, dans ces régions, le taux de participation était de 60 %, dont 80 % de Centrafricains se prononçant sur le référendum constitutionnel. Des problèmes de livraison tardive de bulletins de vote étaient survenus, et il a décrit en détail les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour y remédier, en promettant que le matériel électoral serait envoyé plus à l'avance dans les zones contestées pour les

élections présidentielles et législatives. Le Représentant spécial a également indiqué que son équipe étudiait les informations selon lesquelles des soldats pakistanais et zambiens n'avaient pas empêché les groupes armés de perturber le bon déroulement du vote, et qu'elle prendrait les mesures appropriées. Il a déclaré que des problèmes administratifs et des contraintes budgétaires avaient retardé la mise en place de la Cour pénale spéciale, et a invité les donateurs à apporter leur soutien à celle-ci. Il a également présenté l'exploitation et les atteintes sexuelles comme une gageure constante, due en grande partie au déploiement de soldats venant de pays fournisseurs de contingents qui servent pour la première fois dans une mission de l'ONU, et a dit qu'il s'employait à sortir cette question de l'ombre.

Certains membres du Conseil ont décrit le référendum du 13 décembre comme un « tournant » pour la République centrafricaine et un signe positif pour les prochaines élections présidentielles et législatives, tandis que d'autres ont souligné la fragilité de la situation, remis en question les chiffres fournis par l'ONU concernant l'enregistrement des votes et exprimé leurs inquiétudes concernant le faible taux d'inscription des populations de réfugiés de confession majoritairement musulmane. Un membre s'est dit préoccupé par l'appel que le Ministre de la défense avait lancé en faveur de la mise en place de structures de gouvernance parallèles dans certaines parties du pays. Les membres du Conseil ont insisté pour que l'accent soit davantage mis sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et se sont inquiétés qu'un réarmement militaire survienne avant que la réforme du secteur de la sécurité n'ait pu progresser. Le Conseil s'est entendu sur la nécessité de sanctionner les auteurs de troubles et d'intervenir auprès des pays ayant violé l'interdiction de voyager. Les membres du Conseil ont rappelé que le Secrétaire général avait promis de rapatrier des contingents lorsqu'il est établi qu'il existe des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et certaines délégations ont demandé à ce qu'il inclue dans son prochain rapport au Conseil des informations sur l'état d'avancement des enquêtes pendantes concernant des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le Secrétaire général adjoint a répondu que la décision finale concernant le rapatriement du contingent originaire de la République démocratique du Congo lui incombait mais que, compte tenu du « travail plutôt satisfaisant sur le plan militaire » que ces soldats effectuaient auprès de la MINUSCA, il ferait en sorte de les garder, sous réserve qu'ils remplissent toutes les conditions. Il a ajouté qu'il ne pouvait pas laisser de vide à Bambari et qu'il serait difficile de trouver un autre contingent pour remplacer celui de la République démocratique du Congo.

## **Libye**

Le 11 décembre, lors d'une séance publique et de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Martin Kobler, sur la situation en Libye. Le Représentant spécial a déclaré que, constatant l'incapacité de la Chambre des députés et du Congrès général national d'entériner officiellement les conclusions du dialogue politique libyen, il avait convoqué une nouvelle session pour discuter de la voie à suivre. À cette occasion, les participants au dialogue ont convenu qu'il faudrait trouver un règlement politique sur la base de l'Accord politique libyen, négocié sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL); ont décidé que le texte ne serait pas renégocié; ont décidé d'annoncer publiquement que le 16 décembre serait la date butoir pour la signature de l'Accord; ont lancé un appel à tous les acteurs intervenant dans les domaines de la politique et de la sécurité pour qu'ils créent un environnement permettant à un futur gouvernement d'entente nationale d'exercer ses fonctions dans la capitale libyenne sans être menacé ni intimidé. Le Représentant spécial a dit que la Conférence ministérielle de haut niveau organisée à Rome par l'Italie et les États-Unis le 13 décembre serait l'occasion pour la communauté internationale de

s'exprimer d'une voix forte et unie en faveur de l'Accord politique libyen. Il a assuré à tous les Libyens que « la porte restera[it] toujours ouverte à ceux qui souhaitent se joindre aux efforts de paix ». Le Représentant spécial a également souligné que le Conseil devrait exprimer un appui harmonieux à l'accord politique, une fois signé. Il a en outre mentionné la menace que l'État islamique en Iraq et du Levant (EIL) représentait pour la Libye et l'ensemble de la région.

Le Représentant permanent de la Malaisie, Ramlan Bin Ibrahim, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#), a rendu compte des activités du Comité entre le 15 juillet et le 10 décembre 2015.

Le Représentant permanent de la Libye, Ibrahim Dabbashi, a exprimé l'espoir que l'accord serait signé dans les délais fixés et que le Conseil de sécurité en soutiendrait la mise en œuvre. Il a appelé la communauté internationale à donner les moyens à l'armée libyenne de lutter contre les terroristes.

Les membres du Conseil se sont exprimés en faveur d'un accord politique, et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a dit que ce dernier soumettrait pour adoption un texte émanant du Conseil, une fois l'accord signé. À l'issue de consultations, la Présidente du Conseil a communiqué certaines informations à la presse, faisant savoir que les membres du Conseil de sécurité s'étaient félicités de l'annonce de la date butoir du 16 décembre pour la signature de l'Accord politique libyen et qu'ils avaient marqué leur appui au Représentant spécial du Secrétaire général et au processus politique mené par la Libye sous les auspices de l'ONU, ainsi qu'aux efforts déployés pour parvenir rapidement à un accord sur un gouvernement d'entente nationale représentatif qui profite à tous.

### **Soudan et Soudan du Sud**

Le 2 décembre, lors d'une séance publique et de consultations à huis clos, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Løj, sur la situation au Soudan du Sud et la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Au cours de l'exposé, le Secrétaire général adjoint a décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus de paix et a examiné les recommandations du Secrétaire général ([S/2015/899](#)) dans la perspective du renouvellement prochain du mandat de la MINUSS. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que les violations de l'accord sur le statut des forces devaient cesser et que le Gouvernement du Soudan du Sud devait prendre une décision stratégique d'appui à la mission, plutôt que de se contenter de tolérer celle-ci. Le Représentant permanent du Soudan du Sud, Francis Deng, a également pris la parole au cours de l'exposé. Il a déclaré que le Gouvernement du Soudan du Sud était prêt à former le Gouvernement provisoire d'union nationale, a exprimé sa gratitude à la communauté internationale qui s'efforce d'atténuer les souffrances endurées par le Soudan du Sud et a exhorté l'ONU à réintroduire le renforcement des capacités dans son mandat.

Lors des consultations à huis clos qui ont suivi la séance publique, la Représentante spéciale du Secrétaire général a signalé que des affrontements s'étaient produits dans l'État du Haut-Nil et l'État de l'Unité et a décrit les tensions dans les États de l'Équatoria occidentale et de l'Équatoria central, au Soudan du Sud. Elle a noté que la Mission avait déployé des patrouilles de longue durée dans l'État de l'Unité, conformément à son mandat de protection des civils. De nombreux membres du Conseil se sont accordés à penser que d'une manière générale, malgré des résultats positifs, la mise en œuvre de l'accord de paix progressait lentement. Certains membres ont noté un manque de volonté politique en ce sens de la part des parties, tandis que d'autres ont soulevé la nécessité d'étudier les causes profondes

du conflit. Les membres du Conseil ont examiné la question du renouvellement prochain du mandat et les recommandations du Secrétaire général, notamment celles relatives à la durée du mandat et aux effectifs des troupes.

Le 15 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Procureure de la Cour internationale de Justice, Fatou Bensouda, sur l'état d'avancement des travaux de la Cour concernant le Darfour. Au cours de la séance, la Procureure a critiqué l'absence de réaction du Conseil s'agissant du non-respect de la résolution [1593 \(2005\)](#) par le Soudan. Elle a souligné que les victimes du Darfour « méritent qu'on leur rende justice de manière tangible », et a appelé l'attention sur le fait que les activités de son Bureau étaient « limitée[s] [à cause [du] manque de moyens ». Plusieurs membres du Conseil ont fait observer que la situation au Darfour demeurait largement inchangée, tout au moins pour ce qui était du manque de coopération avec la Cour et de la poursuite des violations et des abus. Certains membres ont formulé des observations quant aux moyens de raffermir la position du Conseil vis-à-vis du non-respect soudanais, l'exhortant à systématiquement examiner les décisions relatives au manquement aux obligations au titre des questions diverses, en suggérant qu'il utilise tous les outils à sa disposition afin d'améliorer ses relations avec le Soudan, en planifiant, par exemple, une éventuelle visite au Darfour. S'agissant du non-respect des décisions rendues par la Cour, d'autres membres du Conseil ont souligné que le renvoi de la question par le Conseil n'a pas en soi levé l'immunité de juridiction pénale des représentants de l'État, et ont pris note de la position de l'Union africaine.

#### **Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

Le 8 décembre, à l'occasion de consultations à huis clos, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), Abdoulaye Bathily, sur le rapport du Secrétaire général concernant le BRENUAC ([S/2015/914](#)). Le Représentant spécial a fait observer que, lors du récent Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, les dirigeants régionaux avaient exprimé leur « frustration » quant au report des élections en République centrafricaine. Il a souligné que des fauteurs de troubles tels que François Bozizé et Nouredine Adam continuaient de poser des problèmes et a dénoncé les pays qui leur donnaient refuge. S'agissant du Burundi, il a fait valoir l'importance d'un dialogue inter-burundais authentique incluant les dirigeants de l'opposition en exil. Il a parlé de fortes tensions en République du Congo, en insistant sur la nécessité d'un dialogue à l'approche des élections. Il a indiqué que le peuple gabonais devait « réfléchir à son avenir » et a encouragé un dialogue inclusif. Il a demandé à la communauté internationale de fournir à la région sans tarder l'aide financière et logistique nécessaire pour combattre Boko Haram. Il a également déclaré aux membres du Conseil que les efforts menés pour combattre l'Armée de résistance du Seigneur étaient insuffisants la Force régionale d'intervention de l'Union africaine restant sous-équipée et ayant besoin de matériel de base et d'un minimum d'assistance.

En réponse aux questions des membres du Conseil, le Représentant spécial a fait observer que la question des élections était un problème régional de taille sur lequel le Conseil devait se pencher, et que les jeunes de la région étaient éduqués, conscients de la situation et peu enclins à accepter le statu quo. Il a été catégorique quant à son appui aux sanctions et à leur application. Estimant que le trafic de ressources naturelles était la « force vitale » des groupes armés, il a condamné les pays qui n'avaient pas appliqué les sanctions imposées par l'ONU, invoquant les récents voyages de Nouredine Adam à Doubaï et en Ouganda. Il a demandé au Conseil de signifier clairement qu'il ne serait pas permis aux fauteurs de troubles de

faire échouer les élections. Il a décrit la mission dans la région de Kafia Kingi comme un signe d'« ouverture » de la part des Soudanais mais a averti que, cette zone étant une vaste étendue sauvage que le Gouvernement ne contrôlait pas entièrement, l'Union africaine aurait probablement du mal à y localiser Joseph Kony.

De nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il était important d'apporter un appui financier et technique à la région et d'autres ont appelé à prendre des mesures énergiques contre ceux qui soutiennent les auteurs de troubles en République centrafricaine. L'un des membres a présenté une évaluation des incidences financières de la menace que représentaient Boko Haram et l'Armée de résistance du Seigneur, en faisant valoir que les pays de la région avaient été considérablement affaiblis financièrement en raison de la menace que font peser ces groupes armés. D'autres membres ont appelé l'attention sur la menace inquiétante que constituaient la piraterie dans le golfe de Guinée et l'incursion de fuyitifs et la prolifération d'armes en provenance du Sahel. Un autre membre a demandé instamment au Représentant spécial de s'attaquer en priorité au braconnage et au trafic qui étaient le fait de groupes armés plutôt que de cibler les petits délinquants, faisant valoir qu'il convenait de faire la distinction. À cet égard, certains membres ont demandé si le mandat du BRENUAC pouvait être ainsi restreint.

### **Sahara occidental**

Le 8 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur le Sahara occidental, à l'occasion desquelles il a entendu des exposés présentés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Responsable de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Kim Bolduc. L'Envoyé personnel du Secrétaire général a expliqué que des progrès ne seraient possibles qu'à la condition que chacune des deux parties, à savoir le Maroc et le Front Polisario, se montre plus disposée à faire preuve de souplesse. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'intensification des efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, ont manifesté leur appui au processus conduit par l'ONU et ont convenu de s'employer à ce que tout voyage futur du Secrétaire général dans la région soit un succès. À cette fin, l'Envoyé personnel du Secrétaire général a souligné que le Conseil doit insister sur le fait que le Maroc et le Front Polisario doivent sortir de leurs positions retranchées et se montrer disposés à trouver une solution négociée. La Représentante spéciale a déclaré que le personnel de la MINURSO avait poursuivi sa mission, en dépit de difficultés telles que le manque d'effectifs et l'accès insuffisant à tous les interlocuteurs. Elle a souligné que l'évolution des conditions de sécurité dans la région faisait naître de nouveaux problèmes nécessitant des ressources supplémentaires, notamment en termes de personnel médical et de sécurité. Les intervenants aussi bien que les membres du Conseil ont insisté sur le caractère intenable du statu quo et ont souligné que des progrès devaient être faits avant que la situation ne s'aggrave. Certains membres ont demandé à ce que le Conseil traite la question du Sahara occidental de manière plus transparente.

## Europe

### **Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)**

Le 11 décembre, à la demande de la Lituanie, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information sur l'Ukraine. Le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, John Ging, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Ertuğrul Apakan (en visioconférence depuis Kiev) ont exposé au Conseil la gravité de la situation humanitaire dans le pays et l'ont informé de l'échec à mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk. Les Ministres lituanien et ukrainien des affaires étrangères ont également participé à la réunion. Les quatre intervenants ont fait état d'une augmentation du nombre de violations du cessez-le-feu. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de l'attachement au processus de Minsk pour ce qui était de régler le conflit (voir [S/PV.7576](#)).

## Moyen-Orient

### **Afghanistan**

Le 21 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan et Chef de la Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Nicholas Haysom, a déclaré que l'« Afghanistan, en tant que nation souveraine confrontée à d'innombrables défis, achev[ait] sa première année après la transition, ce qui [était] un exploit en soi ». À l'occasion de ce débat public trimestriel du Conseil de sécurité, il a souligné qu'il était décisif, pour réaliser le potentiel du pays, que les Afghans s'accordent à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Il a fait observer que la MANUA était destinée à aider le peuple afghan durant le processus de paix et a souligné qu'il fallait œuvrer au développement économique et donner aux jeunes Afghans des perspectives d'emploi.

Les membres du Conseil ont mis en relief l'action menée par le Gouvernement afghan et la communauté internationale pour renforcer la sécurité, la gouvernance et l'activité économique. Ils ont salué les progrès accomplis par le Gouvernement au cours de la première année de la « Décennie de la transformation », alors que le pays s'employait à renforcer sa gouvernance pour construire un État stable. Ils ont également encouragé la communauté internationale à continuer d'apporter son aide.

### **Iraq**

Le 8 décembre, à la demande d'un de ses membres, le Conseil a tenu une réunion au titre des questions diverses, au cours de laquelle le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, a informé les membres du Conseil que la Turquie avait déployé des soldats dans la région de Baashiqā, dans le nord de l'Iraq, le 3 décembre. Le Sous-Secrétaire général a exposé les événements liés au différend actuel. Un membre s'est interrogé sur l'engagement de la Turquie dans la lutte contre l'EIL et ses motivations quant au déploiement de troupes supplémentaires. Il a été proposé de conclure ces consultations en demandant au Président du Conseil de sécurité de communiquer des éléments destinés à la presse, mais plusieurs membres s'y sont opposés, estimant qu'une telle initiative pourrait envenimer le différend.



Le 18 décembre, le Conseil s'est réuni pour aborder la question du déploiement de soldats turcs dans le nord de l'Iraq. La Jordanie avait demandé la tenue de cette réunion suite à une lettre datée du 11 décembre adressée au Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères iraquien, Ibrahim al-Jaafari, énumérant les griefs de l'Iraq eu égard à l'initiative turque. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a détaillé l'action engagée bilatéralement pour régler la crise, notamment les récentes réunions de haut niveau organisées entre les deux Gouvernements à Bagdad. Le Ministre des affaires étrangères iraquien a considéré la décision de la Turquie comme une « grave violation » de la souveraineté de son pays et a exhorté le Conseil de sécurité à prendre des mesures. Le Représentant permanent de la Turquie, Yaşar Halit Çevik, a défendu les initiatives prises par son pays et a remis en cause la capacité du Gouvernement iraquien de défendre les instructeurs militaires turcs déployés en Iraq.

Lors de consultations à huis clos, les membres du Conseil ont encouragé une désescalade et un règlement bilatéral de la crise mais ont également exprimé leur attachement à la souveraineté territoriale de l'Iraq. Le Conseil a appuyé la lutte contre l'EIIL de façon unanime. Certains membres ont condamné l'incursion militaire de la Turquie et ont demandé à ceux qui avaient une influence de convaincre Ankara de retirer ses troupes. Plusieurs délégations ont souligné qu'un texte du Conseil de sécurité n'était pas nécessaire.

### **République arabe syrienne**

Le 2 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Kim Won-soo, sur le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies et sur les questions pendantes relatives aux armes chimiques en République arabe syrienne. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que depuis son lancement le 13 novembre, le Mécanisme d'enquête conjoint avait commencé à analyser les informations recueillies par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne. Il a précisé que le Mécanisme était pourvu en personnel et bénéficiait d'un appui financier croissant, et que sa direction s'était engagée à présenter son premier rapport trimestriel, à paraître en février 2016. Le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'à l'issue de sa onzième visite en République arabe syrienne, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC était retournée à La Haye munie d'échantillons à analyser. Il a noté que l'Équipe d'évaluation des déclarations procéderait à sa douzième visite dans la semaine du 7 décembre, pour déterminer quelles questions pourraient être résolues avant que le Conseil exécutif de l'OIAC se réunisse en mars 2016, quelles questions resteraient en suspens et, le cas échéant, à quels obstacles ses travaux continueraient de se heurter. Il a également informé le Conseil qu'un hangar en passe d'être détruit était, pour l'heure, inaccessible, en raison de l'insécurité dans la région. Plusieurs membres ont salué l'efficacité du Bureau des affaires de désarmement et de l'OIAC quant au lancement du Mécanisme d'enquête conjoint. La plupart des membres ont réaffirmé que l'utilisation d'armes chimiques constituait une violation grave du droit international. Certains membres du Conseil ont également souligné la menace que représentait une utilisation des armes chimiques à des fins terroristes.

Le 18 décembre, avant l'adoption à l'unanimité de la résolution [2254 \(2015\)](#) par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général a informé ce dernier de la situation en République arabe syrienne lors d'une réunion ministérielle. Décrivant l'état de ruine du pays après cinq années de conflit, et rappelant les divisions au sein du Conseil pendant cette période, il a accueilli ce projet de résolution comme le

premier texte du Conseil privilégiant la voie politique pour résoudre la crise. Le Secrétaire général a également déclaré que l'ONU était prête à honorer les demandes présentées par le Groupe international de soutien pour la Syrie, à savoir, l'organisation entre le Gouvernement syrien et les représentants de l'opposition de négociations officielles axées sur un processus de transition conduit par la Syrie, et, parallèlement, la définition des conditions et des modalités d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. À cet égard, le Secrétaire général s'est félicité de la réunion tenue à Riyad du 9 au 11 décembre 2015, qui, a-t-il dit, a réuni un large éventail de l'opposition syrienne. Se référant à la réunion du Groupe international de soutien pour la Syrie tenue le 18 décembre, il a déclaré en avoir exhorté les participants à exercer les pressions nécessaires sur les parties syriennes pour qu'elles appliquent immédiatement les quatre mesures de confiance suivantes : a) mettre fin à l'usage aveugle d'armes contre des civils, notamment de barils explosifs, qui s'est poursuivi malgré l'engagement du Gouvernement syrien à s'abstenir de telles attaques; b) autoriser l'accès sans conditions et sans entraves des convois d'aide; c) cesser les attaques contre les installations médicales et les écoles et lever toutes les restrictions imposées aux fournitures médicales et chirurgicales acheminées par les convois humanitaires; d) libérer tous les détenus.

Les membres du Conseil ont souligné leur appui au processus politique énoncé dans la résolution [2254 \(2015\)](#) et leur soutien à l'Envoyé spécial pour la Syrie, Staffan de Mistura, l'urgence qu'il y avait à mettre fin aux tueries en République arabe syrienne, notamment celles qui résultent de l'usage d'armes sans discernement; la nécessité d'en finir avec le terrorisme; la nécessité de prendre des mesures humanitaires immédiates destinées à soulager la population syrienne; et la nécessité pour toutes les parties concernées de mettre pleinement en œuvre la résolution [2254 \(2015\)](#).

Le 21 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Kyung-wha Kang, et de l'ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne et sur la crise des réfugiés résultant du conflit. L'exposé a été suivi de consultations.

La Sous-Secrétaire générale a souligné les violations persistantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme en République arabe syrienne. Elle a mis l'accent sur l'intensification des combats au sol et des frappes aériennes dans le nord du pays, en précisant que des structures civiles avaient été touchées et qu'il était fait état presque quotidiennement de dizaines de morts et de blessés parmi les civils. L'ancien Haut-Commissaire a fait observer que la République arabe syrienne souffrait d'un considérable « exode des cerveaux » et a mis en garde contre les « conséquences désastreuses » pour la reconstruction. Il a également averti que sans perspective de règlement, la fuite des Syriens s'intensifierait. Il a souligné qu'un « New Deal » devait être conclu entre la communauté internationale et les pays voisins de la République arabe syrienne, mettant l'accent sur l'éducation, l'accès au marché du travail et la protection contre la pauvreté, et a par ailleurs appuyé l'idée d'un « vaste » programme de réinstallation.

Les membres du Conseil ont mis en garde contre le fait que la communauté internationale n'accordait pas assez d'attention à la situation humanitaire en République arabe syrienne et que les opérations militaires au sol allaient à l'encontre de l'action engagée en faveur d'une solution politique. Ils se sont déclarés préoccupés par les complications en matière d'acheminement de l'aide humanitaire et certains ont souligné le rôle capital du Conseil pour ce qui était de

remédier à la situation humanitaire. Des membres ont également mis l'accent sur la poursuite des violations du droit international humanitaire durant le conflit.

Certains membres ont déclaré qu'aucun progrès sur le plan politique ne serait possible tant que les civils continueraient d'être pris pour cible, que l'accès humanitaire serait refusé et que les violations du droit international humanitaire persisteraient, et d'autres ont fait valoir que le processus politique ne devrait pas être conditionné par quoi que ce soit, y compris par des questions d'ordre humanitaire. Les membres ont souligné que le règlement politique devait être conduit par les Syriens et que l'ONU devait y tenir un rôle visible.

### **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Le 17 décembre, lors de consultations au sujet des difficultés rencontrées par la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté un exposé au Conseil de sécurité. Il a fait savoir que les conditions de sécurité empêchaient la FNUOD de retourner, dans un avenir prévisible, sur les positions dont elle avait dû se retirer dans la zone de séparation, au vu de la persistance d'intenses combats entre le Gouvernement syrien et les forces d'opposition, mais que la présence de la Force sur les hauteurs du Golan et son rôle de liaison entre Israël et la Syrie contribuaient à contenir les tensions.

Les membres du Conseil ont affirmé leur appui constant à la Force dans l'accomplissement de sa mission et souligné qu'à l'exception de la FNUOD, il ne devait y avoir aucune force militaire dans la zone de séparation. La plupart des membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'aussi bien Israël que la République arabe syrienne devaient continuer à respecter les termes de l'Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté la résolution [2257 \(2015\)](#), par laquelle il a renouvelé le mandat de la Force pour une période de six mois. Le Conseil a également abordé la question de la mise à disposition de la FNUOD de matériel et de moyens technologiques supplémentaires, ainsi que la nécessité de mettre en place de nouvelles procédures pour la circulation du personnel de la Force entre les secteurs Alpha et Bravo.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 16 décembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a indiqué que les violences se poursuivaient dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Il a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies condamnait tous les actes de terrorisme avec fermeté, demandé à tous les dirigeants de cesser toute incitation et rappelé que les circonstances actuelles ne devaient pas devenir la « nouvelle norme ». Il a fait part de ses préoccupations à propos d'une série de questions qui, selon lui, compromettaient les perspectives d'arrêt des violences et de rétablissement de la confiance, notamment les restrictions qu'Israël imposait à la liberté de mouvement ainsi que les démolitions punitives et les activités de colonisation auxquelles il se livrait. Concernant la bande de Gaza, le Sous-Secrétaire général a indiqué que la reconstruction des maisons et des quartiers complètement détruits pendant les hostilités de 2014 était en cours, même si elle progressait lentement. Il a souligné que pour renforcer le poids de ceux qui, dans les deux camps, privilégiaient la raison et la retenue à l'extrémisme, il fallait des perspectives politiques. D'après lui, les déclarations d'Israël en faveur de la solution des deux États devaient être suivies d'actes qui démontrent la sincérité de son engagement pour cette solution, tandis que les Palestiniens devaient œuvrer à leur unité. Passant à la question du Liban, il a

réaffirmé l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Premier Ministre Tammam Salam dans sa conduite des affaires du pays et, tout en notant la solidité du Liban face aux grandes difficultés que le conflit en cours en République arabe syrienne entraînait, a souligné qu'il importait qu'un président soit élu sans retard.

## **Yémen**

Le 22 décembre, le Conseil a tenu une séance d'information publique sur le Yémen. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, a rendu compte des résultats des pourparlers politiques qui s'étaient tenus en Suisse et achevés le 20 décembre, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a présenté son premier exposé au Conseil sur le Yémen. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence a également fait le point des problèmes rencontrés par le pays sur le plan humanitaire.

L'Envoyé spécial a qualifié les pourparlers tenus dernièrement de « constructifs », y voyant des « bases solides » pour la suite des négociations, qui devaient reprendre le 14 janvier. Tout en notant qu'ils s'étaient déroulés pendant « une période très sombre » pour le Yémen, il a salué les parties pour avoir manifesté leur volonté de cesser les hostilités et de mettre en place un comité de désescalade et de coordination afin de réduire les violations autant que possible. Il a fait savoir que les pourparlers en Suisse avaient donné lieu à des avancées dans d'autres domaines, évoquant notamment une discussion sur la manière de surmonter les obstacles à la fourniture d'une aide humanitaire au pays, ainsi que « la première livraison importante d'aide à arriver [à Taëz] depuis près de trois mois ». Les parties étaient aussi parvenues à une « communauté de vues sur le cadre des négociations » devant orienter le cycle suivant de discussions. Le Haut-Commissaire a attiré l'attention sur le fait que « les conditions de vie étaient devenues insoutenables pour l'immense majorité des habitants du Yémen » et a fait état d'une « intensification » des violations des droits de l'homme. Après avoir salué l'accord conclu par les parties pour permettre la fourniture d'une aide humanitaire, la Sous-Secrétaire générale a prévenu que 200 000 civils « étaient de fait privés de toute aide médicale » à Taëz. Elle a indiqué que les importations de nourriture avaient retrouvé leur niveau d'avant la crise, mais que celles de carburants étaient toujours de 50 % inférieures et que les prix des produits de base restaient élevés, en grande partie du fait du mauvais état des infrastructures routières et portuaires.

Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils souhaitaient que les acteurs humanitaires bénéficient d'un libre accès dans tout le pays pour y intervenir de manière énergique, espéraient qu'un cessez-le-feu durable soit mis en place et étaient favorables à une solution politique. Ils ont engagé les houthistes à améliorer l'accès à Taëz, ajoutant que l'aide fournie dans la ville pendant les pourparlers devait être distribuée aux civils, et ont souligné la nécessité de mettre rapidement en œuvre le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies. Ils ont également insisté sur le fait que les parties au conflit devaient être disposées à faire des compromis difficiles et à faire preuve de souplesse pour pouvoir mettre fin au conflit, et ont offert leur assistance en vue d'un cessez-le-feu au Yémen.

## **Asie**

### **La situation en République populaire démocratique de Corée**

Le 10 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont présenté un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en République populaire démocratique de

Corée. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire par 9 voix contre 4, avec 2 abstentions. Le Secrétaire général adjoint a signalé les domaines dans lesquels l'Organisation avait tenté d'entretenir de meilleures relations avec la République populaire démocratique de Corée au cours de l'année écoulée, mais a précisé que l'action visant à ce que le Gouvernement améliore la situation sur le plan des droits de l'homme devait s'accompagner d'efforts destinés à tenir les auteurs de crimes comptables de leur actes. Le Haut-Commissaire a signalé que des violations flagrantes des droits de l'homme continuaient de se produire dans le pays. Il s'est déclaré convaincu de l'impérieuse nécessité, pour le Conseil de sécurité, d'agir et de saisir la Cour pénale internationale de la situation en République populaire démocratique de Corée, au vu de l'ampleur et de l'extrême gravité des allégations.

Certains membres du Conseil ont opposé que ce dernier n'était pas l'instance appropriée pour traiter des droits de l'homme et que le problème ne faisait peser aucune menace sur la paix et la sécurité internationales, et ont accusé le Conseil de politiser la question et de pratiquer le deux poids, deux mesures. D'autres membres ont répondu que, dans son rapport, la Commission d'enquête elle-même avait jugé que la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée était « unique en son genre dans le monde contemporain » et que compte tenu de la persistance des violations, le Conseil devrait poursuivre son examen de la question (voir [S/PV.7575](#)).

### **République islamique d'Iran**

Le 15 décembre, le Représentant permanent de l'Espagne, M. Román Oyarzun Marchesi, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#), a rendu compte des activités du Comité pendant les 90 jours précédents. Il s'agissait du deuxième compte rendu de ce type présenté au Conseil depuis l'annonce, le 14 juillet, du Plan d'action global commun et l'adoption, le 20 juillet, de la résolution [2231 \(2015\)](#), par laquelle le Conseil avait approuvé le Plan d'action.

Les membres du Conseil ont salué les négociations qui avaient abouti à l'adoption du Plan d'action global commun et exprimé leur espoir que tous les États membres appliqueraient de bonne foi la résolution [2231 \(2015\)](#), par laquelle le Conseil avait approuvé le Plan d'action. Plusieurs délégations ont fait remarquer que la réussite du Plan d'action dépendrait en dernier ressort de la manière dont il serait mis en œuvre, et ont prié instamment les États Membres de bien se préparer à la Date d'application. Une majorité de membres du Conseil a engagé vivement la République islamique d'Iran à s'abstenir de procéder à de nouveaux tirs de missiles balistiques, certains d'entre eux notant que le missile Emad avait la capacité de transporter une tête nucléaire. Plusieurs membres ont réaffirmé le droit des pays de poursuivre la recherche nucléaire à des fins strictement pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais un petit nombre de membres ont exprimé leur déception face à ce qu'ils considéraient comme un manque de progrès à l'égard d'une autre obligation énoncée dans le Traité, à savoir le désarmement nucléaire.

## **Questions thématiques**

### **Non-prolifération des armes de destruction massive**

Le 22 décembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), le Représentant permanent de l'Espagne, M. Román Oyarzun Marchesi, a présenté un exposé au Conseil. Il a indiqué que l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) avait progressé mais que certaines questions appelaient

l'attention du Conseil. Il a fait savoir que les travaux du Comité concernant l'examen complet de l'application de la résolution avançaient bien, et que cet examen se conclurait à la fin de 2016 et aboutirait éventuellement à une nouvelle résolution. Le Président a rendu compte des travaux du Comité, en particulier de l'action que ce dernier menait pour suivre l'état d'application de la résolution, répondre aux demandes d'aide en fonction des disponibilités, resserrer la coopération avec les organisations internationales et faire avancer les initiatives en matière de transparence et d'information.

La plupart des membres du Conseil ont mis en avant les attentats terroristes survenus récemment dans le monde entier comme étant la preuve de l'importance de la résolution 1540 (2004) et ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence empêcher les terroristes de se procurer et d'utiliser des armes de destruction massive. Plusieurs membres ont salué la méthode collaborative du Comité, qualifiant la résolution de pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, et se sont félicités du fait qu'un très grand nombre d'États membres (90 % à cette date-là) avaient présenté des rapports dans lesquels ils décrivaient ce qu'ils avaient entrepris pour appliquer la résolution. Presque tous les membres ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer l'assistance offerte par le Comité afin que davantage d'États membres puissent appliquer la résolution dans son intégralité. La plupart d'entre eux ont accueilli avec satisfaction l'évaluation récemment achevée par le Groupe d'experts du Comité sur l'état d'application de la résolution par les États membres, appelé à un examen complet rigoureux et insisté sur le fait que tous les États membres devaient établir des rapports.

#### **Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

Le 9 décembre, le Conseil a tenu sa séance semestrielle consacrée au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Les présidents et les procureurs de chacune de ces institutions lui ont présenté un exposé sur les rapports annuels des deux tribunaux (S/2015/577 et S/2015/585), les lettres adressées par les Présidents des Tribunaux (S/2015/874 et S/2015/884), et celles adressées par le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (S/2015/883 et S/2015/896).

À l'occasion de sa première intervention devant le Conseil depuis sa nomination à la présidence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le juge Carmel Agius a exposé au Conseil les nombreuses difficultés qu'il restait à surmonter pour finaliser les travaux du Tribunal d'ici à 2017 comme prévu. Il a assuré ses membres qu'en dépit des problèmes considérables auxquels le Tribunal était confronté, il était déterminé à coopérer avec le Conseil pour atteindre cet objectif de manière méthodique et ordonnée d'ici à la fin de 2017. Le juge Agius a informé le Conseil de l'état d'achèvement des travaux du Tribunal (notamment les quatre procès en cours) et a rendu compte des difficultés et des retards rencontrés, concernant entre autres les décisions liées à l'état de santé des accusés et à leur aptitude à comparaître, ainsi que l'érosion des effectifs et de leur moral. Il a également fait état du report du prononcé du jugement dans les affaires *Karadžić* et *Šešelj*, qui n'aurait pas lieu avant la fin de 2015, comme cela avait été envisagé. Le procès *Mladić* et les appels interjetés dans les affaires *Le Procureur c. Mićo Stanišić et Stojan Župljanin* et *Le Procureur c. Jadranko Prlić et consorts* restaient en bonne voie.

À l'occasion de sa dernière intervention devant le Conseil de sécurité en sa qualité de Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le juge Vagn Joensen a indiqué que celui-ci fermerait officiellement ses portes le 31 décembre

2015, une fois prononcé le verdict de la dernière affaire, que seules les activités de liquidation se poursuivraient en 2016 et que le Tribunal transférerait ses fonctions résiduelles au Mécanisme international. S'agissant des questions en suspens, il a précisé que l'Organisation internationale pour les migrations avait terminé un projet d'étude recensant les formes de réparation qui pourraient être accordées aux victimes et aux survivants et l'avait soumis au Gouvernement du Rwanda.

Le Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, Theodor Meron, a déclaré que celui-ci fonctionnait de plus en plus comme une institution autonome et que les travaux consacrés à son dispositif juridique et réglementaire avaient progressé au cours des six derniers mois. Il a évoqué certaines questions inscrites à l'ordre du jour du Mécanisme, notamment les activités de recherche des fugitifs, dont l'arrestation exigeait la participation et l'engagement des États Membres, et la réinstallation d'un petit nombre de personnes acquittées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda ou ayant purgé la peine imposée par ce dernier.

Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, a présenté au Conseil un exposé sur l'état d'achèvement des travaux du Bureau du Procureur dans le cadre des affaires portées en première instance et en appel devant le Tribunal. Il a déclaré que le Bureau attendait le prononcé du jugement dans les affaires *Karadžić* et *Šešelj* et dans l'affaire *Mladić*. Dans cette dernière affaire, il s'était agi de répondre aux éléments de preuve présentés par la défense, et dans l'affaire *Hadžić*, le Bureau avait continué d'étudier toutes les solutions raisonnables permettant d'achever le procès. S'agissant des procès en appel, il a ajouté qu'au cours de la période concernée, le Bureau avait présenté ses plaidoiries dans l'affaire *Stanišić et Simatović* et qu'il ferait de même sous peu dans l'affaire *Stanišić et Župljanin*. M. Brammertz a par ailleurs précisé que la date de présentation des plaidoiries concernant le procès en appel dans l'affaire *Prlić et consorts* n'était pas encore fixée et a informé le Conseil de l'état d'avancement des poursuites pour crimes de guerre menées par les juridictions nationales, notamment en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie. Il a déclaré que l'attrition du personnel restait un problème constant, bien que le Bureau ait continué de réduire ses effectifs et supprimé 50 % de ses postes depuis janvier 2014. Enfin, il a précisé que le Tribunal continuerait à comprimer ses effectifs et à réduire sensiblement ses dépenses.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, Hassan Bubacar Jallow, qui a indiqué que le Mécanisme avait repris les fonctions exercées par le Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et qu'il continuait à exercer celles du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. M. Jallow a exhorté les États Membres à coopérer avec le Mécanisme pour que les huit derniers fugitifs soient arrêtés et jugés.

Les membres du Conseil ont remercié les présidents et les procureurs de leurs exposés, et la majorité d'entre eux a félicité les tribunaux pour leur travail et salué leur contribution au corps du droit pénal international, en particulier dans les domaines du génocide et de la violence sexuelle et sexuelle. D'aucuns se sont inquiétés des retards enregistrés dans les procédures judiciaires engagées devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (en particulier dans l'affaire *Šešelj*). Les membres du Conseil ont en particulier félicité le Tribunal pénal international pour le Rwanda d'avoir mené à bien durant l'année sa stratégie d'achèvement des travaux, malgré le retard d'un an.

Les représentants de la Croatie, de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et du Rwanda ont ensuite pris la parole au titre de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le représentant de la Croatie a insisté sur le fait que son pays attendait toujours le prononcé du verdict dans certaines affaires majeures et a déclaré que la lenteur des procédures restait un grave problème. Rappelant qu'il importait de conclure les derniers procès dans les affaires *Šešelj, Hadžić, Mladić* et *Karadžić*, il a pris note que la procédure était toujours suspendue dans l'affaire *Goran Hadžić* et de l'« effet toxique » de la mise en liberté provisoire de l'accusé résultant de la décision prise dans l'affaire *Šešelj*. Le représentant de la Serbie a déclaré que son pays coopérait avec le Tribunal, en particulier dans les affaires *Goran Hadžić* et *Vojislav Šešelj*, et que les poursuites engagées pour crimes de guerre en Serbie continuaient de suivre leur cours, parallèlement à la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a mis en avant le fait que son pays coopérait pleinement avec le Tribunal, dont il appliquait toutes les décisions et tous les jugements, a souligné qu'il était important que le Tribunal mène à bien ses travaux et l'a encouragé à atteindre les objectifs fixés dans sa stratégie de fin de mandat. La Bosnie-Herzégovine reste déterminée à renforcer son appareil judiciaire national à tous les niveaux afin de traduire en justice les personnes responsables d'atrocités criminelles.

La représentante du Rwanda considérait que l'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda marquait « la fin de l'ère » de ce dernier. Elle a souligné que le Tribunal avait non seulement contribué à la lutte contre l'impunité pour les atrocités de masse, mais qu'il avait également produit une jurisprudence très importante, notamment en définissant le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les formes de responsabilité. Il avait également établi que le génocide survenu au Rwanda avait été perpétré contre les Tutsis en tant que groupe, et statué que les actes de viol et de violence sexuelle étaient constitutifs du crime de génocide s'ils étaient commis dans l'intention de détruire le groupe visé, contribuant ainsi à la réconciliation et à l'apaisement après le génocide au Rwanda.

Le 22 décembre, le Conseil, par sa résolution [2256 \(2015\)](#), a prolongé le mandat des 17 juges permanents et *ad litem* des Chambres de première instance et de la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il a en outre demandé au Tribunal de revoir les dates qu'il avait prévues pour l'achèvement des procès en vue de les avancer, si possible, et d'éviter tout nouveau retard. Le Conseil a pris note de la conclusion qu'il a formulée à l'issue de l'examen de l'avancement des travaux du Mécanisme, notamment de l'achèvement des tâches qui lui ont été confiées, pendant sa période initiale, conformément à la résolution [1966 \(2010\)](#). Le mandat du Mécanisme a en conséquence été prorogé pour une nouvelle période de deux ans. Le Conseil a également prié le Bureau des services de contrôle interne d'évaluer les méthodes et les travaux du Tribunal. Une délégation a déploré les retards enregistrés et l'absence de décisions concrètes.

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : la traite des êtres humains dans les situations de conflit**

Le 16 décembre, les États-Unis ont accueilli une réunion ayant pour thème « La traite des êtres humains dans les situations de conflit », première réunion thématique du Conseil de sécurité exclusivement consacrée à la question de la traite des personnes dans les zones de conflit. Les participants ont cherché à identifier les manifestations de cette traite en période de conflit lorsqu'elle est le fait de terroristes et de groupes armés, et ont réfléchi à la manière de définir et de mettre en évidence les mesures que le Conseil de sécurité, le système des Nations Unies et l'ensemble des États Membres de l'ONU pourraient prendre pour remédier à cette



crise et à ses répercussions sur la paix et la sécurité. Les représentants d'une centaine d'États Membres et de dizaines d'organisations non gouvernementales ont participé à la réunion. Le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yury Fedotov, le Président-Directeur général du Freedom Fund, Nick Grono et Nadia Murad Basee Taha, survivante yézidie de la traite aux mains de l'EIIL âgée de 21 ans, comptaient parmi les orateurs. Afin d'appuyer les efforts visant à éliminer la traite des êtres humains dans les situations de conflit, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/25) condamnant dans les termes les plus énergiques les actes auxquels l'EIIL, l'Armée de résistance du Seigneur, Boko Haram et d'autres groupes terroristes et armés se livrent à des fins d'esclavage sexuel, d'exploitation sexuelle et de travail forcé.

Le Vice-Secrétaire général a exhorté les États Membres à appliquer de manière plus rigoureuse la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Par ailleurs, il a souligné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 traitait du problème de la traite des êtres humains. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a insisté sur l'importance des travaux de l'Office et du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Le Président-Directeur général du Freedom Fund a expliqué l'interdépendance croissante entre la traite des êtres humains et les conflits et demandé au Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour une période déterminée afin d'aider à éliminer l'esclavage moderne, à créer des partenariats mondiaux et à promulguer des directives sur l'élimination des chaînes qui alimentent le travail forcé et la traite des personnes.

Nadia Murad Basee Taha, survivante du massacre de Kojo (Iraq) en 2014, a livré un témoignage édifiant de l'attaque que l'EIIL a lancée sur cette ville et du traumatisme qu'elle-même a ultérieurement subi. Elle a lancé un appel à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres pour qu'ils ramènent les 3 400 femmes et enfants toujours retenus en captivité par l'EIIL, traduisent l'EIIL devant la Cour pénale internationale, assurent la protection internationale des zones occupées par les yézidis dans le nord de l'Iraq, ouvrent les frontières aux réfugiés yézidis, créent un fonds international d'indemnisation des victimes de l'EIIL et en finissent avec celle-ci.

Les membres du Conseil ont rendu hommage à Nadia Murad Basee Taha pour ses remarques et son courage. De nombreux intervenants ont fait des propositions concrètes sur les moyens de renforcer le rôle du Conseil dans la lutte contre la traite des personnes, y compris le recours aux sanctions, l'application plus stricte de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole de Palerme, le resserrement de la surveillance de la traite dans les zones de conflit, l'organisation d'une formation spécialisée à l'intention des forces de maintien de la paix, l'élaboration de programmes de réintégration et la mise en place d'une assistance psychologique, sociale et médicale. Plusieurs représentants d'États Membres ont également mentionné les initiatives engagées par leurs pays dans la lutte contre la traite des êtres humains.

### **Opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Le 31 décembre, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2015/26) sur le renforcement de sa coopération avec les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Il a préconisé une meilleure coopération triangulaire entre lui-même, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents ou du

personnel de police, a pris acte des mécanismes existants et a demandé que les trois partenaires participent pleinement aux initiatives engagées afin de tirer parti des mécanismes en place. Par ailleurs, il a reconnu qu'il était primordial que les trois partenaires mènent des consultations réelles qui « dev[aient] s'étendre au-delà de la question du mandat des opérations de paix, à savoir à des domaines tels que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, la constitution de forces stratégiques, la problématique hommes-femmes, la déontologie et la discipline, y compris les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, l'exécution des mandats de protection des civils, les capacités, les résultats, l'équipement et les restrictions nationales ». Dans cette déclaration, les membres du Conseil se sont félicités de la création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens.

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

Le 17 décembre, le Secrétaire au Trésor des États-Unis, Jacob J. Lew, a présidé une séance spéciale du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement de l'EIIL et toutes les formes de financement du terrorisme. Pour la première fois en 70 ans d'existence du Conseil de sécurité, ses membres étaient représentés par leurs ministres des finances, initiative qui soulignait toute l'importance de l'effort engagé dans le domaine financier pour contrer la menace que représentent les organisations terroristes, notamment l'EIIL. L'Angola, le Chili, l'Espagne, la France, la Jordanie et le Royaume-Uni étaient représentés par un ministre ou un vice-ministre. Le Secrétaire général et le Président du Groupe d'action financière, l'organisme de normalisation international spécialisé dans la lutte contre le financement du terrorisme, ont également pris la parole. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2253 \(2015\)](#), qui renforce la capacité de la communauté internationale de tarir le financement de l'EIIL et de lutter contre le financement du terrorisme d'une manière plus générale.

Le Secrétaire au Trésor des États-Unis a déclaré que l'isolement de l'EIIL du système financier international faisait partie intégrante de la stratégie américaine visant à l'affaiblir et, à terme, à l'anéantir et que la séance spéciale avait pour objectif d'amener à redoubler d'efforts à l'échelle internationale pour désorganiser davantage les sources de revenus de l'EIIL.

Les membres du Conseil se sont attardés sur les mesures à prendre d'urgence pour empêcher l'EIIL de se procurer des fonds et d'autres formes de soutien, limiter ce qu'il pouvait faire de ses revenus et imposer des sanctions financières à ses partisans et intermédiaires financiers afin de les isoler du système financier international. Ils ont par ailleurs porté leur attention sur les efforts visant à garantir que la communauté internationale applique les normes établies au niveau mondial en matière de la lutte contre le financement du terrorisme. Ils ont en outre souligné qu'il importait d'échanger des informations sur le financement de l'EIIL et se sont engagés à faire du système financier international un environnement hostile pour cette entité. Les ministres se sont également intéressés aux moyens de nuire plus efficacement au financement du terrorisme à plus grande échelle, sans se limiter à l'EIIL, notamment en recourant à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres cadres juridiques et réglementaires, comme les normes internationales du Groupe d'action financière.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2253 \(2015\)](#), dans laquelle il a décidé d'examiner les sanctions imposées par l'ONU dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et d'adapter ces mesures à l'évolution de la menace terroriste. Dans les dispositions clefs de cette résolution, le Conseil constate le poids grandissant de l'EIIL en tant que menace mondiale, définit « l'association à l'EIIL »

comme un nouveau critère à part entière en vue de l'imposition de nouvelles sanctions; demande aux pays de criminaliser les transactions financières liées au terrorisme, notamment toutes les transactions avec des terroristes et des groupes terroristes; énonce des directives destinées à mettre fin à la contrebande de pétrole, aux actes d'extorsion et à la levée d'« impôts », au vol qualifié, aux enlèvements contre rançon, aux dons provenant de l'étranger, au commerce d'antiquités et à la traite des êtres humains.

### **Organes subsidiaires**

Le 17 décembre, les présidents respectifs des comités ont présenté des exposés aux membres du Conseil sur les questions thématiques et les situations régionales suivantes : opérations de maintien de la paix, lutte contre le terrorisme, tribunaux internationaux, République centrafricaine, Libéria, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Soudan du Sud et Guinée-Bissau.

De l'avis du Représentant permanent du Tchad, l'Ambassadeur Mahamat Zene Cherif, également Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, il serait essentiel de renforcer les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour maintenir la paix ou l'imposer dans leurs régions respectives. Il a également fait remarquer que la sécurité des soldats de la paix était de plus en plus compromise et a encouragé le Conseil à renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents et à améliorer la communication entre ces pays, le Secrétariat et lui-même.

La Représentante permanente de la Jordanie, l'Ambassadrice Dina Kawar, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1521 \(2003\)](#) concernant le Libéria et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, a informé le Conseil des travaux de ces deux comités. S'agissant du Libéria, elle a noté que la résolution [2237 \(2015\)](#) avait mis fin aux mesures d'interdiction de voyager et aux restrictions financières instituées dans les résolutions [1521 \(2003\)](#) et [1532 \(2004\)](#). Elle a également souligné les progrès accomplis par le Libéria en termes de bonne gestion des armes et des munitions, ainsi que de contrôle et de gestion efficaces des régions situées à la frontière avec la Côte d'Ivoire. L'intervenante a précisé que le Comité avait recensé les problèmes résiduels et réfléchi à la manière de les surmonter. Quant au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#), si sa présidente s'est dite encouragée par les progrès de l'armée dans le Nord-Kivu et l'arrestation en République-Unie de Tanzanie d'un chef visé par des sanctions, elle n'en restait pas moins préoccupée par le nombre de rebelles armés, le trafic de ressources naturelles, l'absence de représentation des pouvoirs publics à l'échelle nationale et la marge de manœuvre limitée pour la consolidation de la paix et le dialogue national.

La Représentante permanente de la Lituanie, l'Ambassadrice Raimonda Murmokaitė, a présenté un exposé au Conseil en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte contre le terrorisme, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#) concernant le Yémen. Elle a souligné que l'application efficace des sanctions exigeait une meilleure communication entre le Conseil et les États qui n'en sont pas membres.

Le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Cristian Barros Melet, a présenté un exposé au Conseil en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1572 \(2004\)](#) concernant la Côte d'Ivoire, du Comité

du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud et du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux. Après avoir parlé de sa visite en Côte d'Ivoire, il a signalé que la liste relative aux sanctions était moins longue, que l'embargo sur les diamants avait été levé et que l'embargo sur les armes avait été considérablement modifié. En ce qui concerne le Soudan du Sud, l'intervenant a précisé que la négociation des directives du Comité, créé neuf mois auparavant, s'était avérée difficile mais, qu'à l'issue d'une réunion avec plusieurs entités nationales et internationales, les membres du Comité avaient convenu d'ajouter six noms à la liste relative aux sanctions. Enfin, pour ce qui était des tribunaux internationaux, il a précisé que le Tribunal pénal international pour le Rwanda avait fermé ses portes et que le Mécanisme résiduel avait conduit son premier processus d'examen.

La Représentante permanente du Nigéria, l'Ambassadrice Joy Ogwu, a présenté un exposé au Conseil en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2048 \(2012\)](#) concernant la Guinée-Bissau et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1518 \(2003\)](#) concernant l'Iraq. Elle a déclaré que les sanctions avaient contribué positivement à la paix, à la stabilité et au développement de la Guinée-Bissau et qu'il restait nécessaire de surveiller la situation.

---